

Loi 78 : une loi à temps partiel?

QUÉBEC, le 24 mai 2012 /CNW Telbec/ - La CADEUL (Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval) souhaite exprimer sa frustration face aux 176 arrestations abusives qui ont eu lieu à Québec le 23 mai, lors de la manifestation nocturne. Contrairement à Montréal, la loi 78 a été invoquée dans la Capitale-Nationale.

«Cela prouve bien que c'est une loi répressive. Les manifestations à Québec sont pacifiques, et les familles sont souvent présentes. Rien à Québec ne justifie ces dizaines d'arrestations», déplore Martin Bonneau, président de la CADEUL. «Le gouvernement installe un climat de crainte qui nuit à la liberté de rassemblement.»

Les policiers se servent de la loi spéciale de façon arbitraire : les manifestations sont tolérées certaines fois (Montréal, le 22 mai en journée), et réprimées dans d'autres situations (Québec, le 23 mai en soirée). Pour quelles raisons ? «Les citoyens vivent dans la confusion et ne savent plus s'ils peuvent exprimer leur mécontentement. La liberté d'expression est soumise et brimée par cette même loi», ajoute le président.

La loi appliquée au bon vouloir d'un gouvernement ou des services de police nuit à l'expression des libertés d'expression et d'association. Plus de 170 arrestations ont été dénombrées à Québec, alors que Montréal en répertoriait 518. La CADEUL tente présentement d'informer ses membres au mieux, mais l'application actuelle de la loi n'aide pas à éclaircir la situation.

La confédération invite les citoyens à signer la pétition afin de soutenir la requête en nullité du Projet de loi spéciale 78, mise en place par la Clinique juridique Juripop (www.loi78.com).

La CADEUL représente plus de 28 000 étudiants du premier cycle de l'Université Laval.

SOURCE CADEUL

Renseignements :

Romain Thibaud, Vice-président aux communications, CADEUL, cell. : 418-929-7934, courriel : communication@cadeul.ulaval.ca

LIENS CONNEXES :

<http://www.cadeul.com>